

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET 2024

NOTE DE PRESENTATION

Article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés exercice antérieur		880 345,81		31 069,19
Opérations de l'exercice	1 850 939,12	2 277 487,99	567 493,16	205 711,40
Résultat de l'exercice		426 548,87	361 781,76	
TOTAUX	1 850 939,12	3 157 833,80	567 493,16	236 780,59
Résultats de clôture		1 306 894,68	330 712,57	
Restes à réaliser			120 144,13	96 846,12
TOTAUX CUMULES		1 306 894,68	450 856,70	96 846,12
RESULTATS DEFINITIFS		1 306 894,68	354 010,58	

BUDGET 2024 – BILAN 2023

FONCTIONNEMENT :

	Chap. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	730 700,00
	<ul style="list-style-type: none"> - les charges à caractère général ont diminué de 7 300 € entre 2022 et 2023 - les dépenses d'électricité ont augmenté de 21 000 € malgré une forte baisse de la consommation - les dépenses de gaz sont stables - par un travail sur les charges et les mises en concurrence, tous les articles sont surveillés, et notamment : <ul style="list-style-type: none"> - les fournitures administratives ont été divisées par deux - les dépenses d'affranchissement de telecom - une mise en concurrence des contrats d'assurance, pour un coût de prestation de 1 500 €, a permis de réaliser un forte économie qui compense très largement ce coût de la prestation - en 2024, en voirie (fonctionnement) : <ul style="list-style-type: none"> - 12 000 € : élagage - 4 500 € : entretien des bas-côtés herbeux (prestation). Un investissement pour l'achat d'une épareuse aurait coûté 28 000 €, et 3 000 € d'entretien environ par an 	
D		
E		
P		
E	Chap 012 - CHARGES DE PERSONNEL	1 196 400,00
N	- depuis 2020 : + 230 000 €. Augmentations subies : valeur du point d'indice, revalorisation des carrières et des grilles indiciaires. Augmentation choisies : recrutements, augmentation de nombre d'heures, augmentation du nombre d'animateurs pour répondre à la croissance de la fréquentation en ALSH	
S	Chap 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS)	132 700,00
E	Chap 66 - CHARGES FINANCIERES (INTERETS DES EMPRUNTS)	29 000,00
S	Chap 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00
	Chap 042 - OPERATIONS D'ORDRE (OPERATIONS COMPTABLES)	10 152,40
	Chap 021 - AUTOFINANCEMENT DEGAGÉ A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 052 901,70
	Chap 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	1 500,00
	TOTAL DES DEPENSES	3 157 354,10

	Chap 002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTÉ	952 884,10
R	Chap 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (TRAVAUX EN REGIE)	15 000,00
E	Chap 70 - PRODUIT DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	237 300,00
C	- les recettes des servies périscolaires ont augmenté de 20 000 €	
E	Chap 73 - IMPÔTS ET TAXES	516 360,00
T	Chap 731 - IMPOSITIONS DIRECTES	1 098 900,00
T	Chap 74/Chap. 13 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS et ATTENUATION CHARGES	305 400,00
E	Chap 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	31 500,00
S	Chap 76 - PRODUITS FINANCIERS	10,00
	TOTAL DES RECETTES	3 157 354,10

INVESTISSEMENT :

135 000 € avaient été retirés suite à des choix d'investissements en commission budget.

	Opérations 2024 dont éléments principaux	Observations	Restes à réaliser 2023	Inscriptions 2024	Budget 2024
D E P E N S E S	STADE : Eclairage terrain n°2 ; poste buts rabattables		6 313,00	38 900,00	45 213,00
	ACQUISITION MATERIEL : Mairie : prestations informatiques, matériel informatique Le Mascaret/Point Jeunes : matériel pour animations et sorties Ecoles : vidéo-projecteur interactif, panneau affichage extérieur Services techniques : tondeuses Autres Matériels : décorations Noël, panneaux électoraux, projets Conseil municipal des Jeunes (buts et fontaine près du Skate Park et du CityStade), corbeilles tri sélectif extérieures	<i>L'abonnement à la plateforme « Interstis » passe en budget d'investissement, ce qui permet de fixer le prix pour 3 ans et de récupérer la TVA</i> <i>Avec l'achat d'un dernier vidéoprojecteur interactif en maternelle, toutes les classes des deux écoles seront équipées</i>	13 001,09	59 320,00	72 321,09
	VOIRIE : Aménagement rue Crabey, travaux rue Monplaisir, RD1113, rue du Stade, parking Plaine des Sports, busage rue du Port, raquette retournement près du cimetière	<i>Rue Monplaisir : les travaux permettront de régler le problème pluvial</i> <i>Les aménagements rue du Stade permettent notamment de sécuriser les intersections avec le lotissement « Sans Souci » et « Jardins de Calens »</i>	64 604,94	302 345,00	365 792,18
	TRAVAUX BÂTIMENTS : Ecole maternelle : traitement acoustique espace restauration Ecole élémentaire : portes toilettes, travaux amélioration électricité Maison des Associations : travaux toiture Espace culturel : remplacement chauffage, toiture Foyer ; Point Jeunes : pompes à chaleur Bâtiment « Claverie » : rénovation, toiture Dépendances mairie : création d'une salle pour les archives		24 127,64	225 435,00	249 562,64
	ELECTRICITE RURALE : Eclairage esplanade derrière église, éclairage public et enfouissement réseaux rue Crabey et rue Figuey		4 608,17	131 970,00	137 735,93
	URBANISME		1 915,20		1 915,20
	AMENAGEMENT BOURG : Travaux 4 carrefours route de l'Aruan		5 309,03	350 000,00	355 309,03

ESPACES VERTS ET AMENAGEMENTS :		265,06	52 350,00	52 615,06
Toilettes publiques, aménagement terrain pétanque, espaces verts, jardinières				
EMPRUNTS (remboursement du capital)			143 026,29	143 026,29
TRAVAUX EN REGIE			15 000,00	15 000,00
OPERATIONS COMPTABLES			46 110,42	46 110,42
SOLDE D'EXECUTION N-1			330 712,57	330 712,57
TOTAL DES DEPENSES		120 144,13	1 695 169,28	1 815 313,41

Opérations 2024	Observations	Restes à réaliser 2023	Inscriptions 2024	Budget 2024
ACQUISITION MATERIEL		946,00		946,00
▪ subvention Département (rayonnage archives)				
TRAVAUX BÂTIMENTS				
▪ subventions Etat dispositif DSIL (rénovation énergétique écoles maternelle)		5 322,00		5 322,00
▪ subvention ADEME (étude faisabilité réseau de chaleur)		3 228,00		3 228,00
CAB				
▪ subvention Etat dispositif DETR		31 855,12		31 855,12
▪ subvention Département (aménagement sécurité)		36 000,00		36 000,00
ESPACE VERTS ET AMENAGEMENTS				
▪ subventions Etat dispositif DETR (toilettes publiques)		19 495,00		19 495,00
AUTOFINANCEMENT			1 052 901,70	1 052 901,70
PRODUIT DE VENTE DE BIENS IMMEUBLES			103 245,00	103 245,00
FCTVA (récupération TVA)			97 170,57	97 170,57
TAXE D'AMENAGEMENT			60 000,00	60 000,00
COUVERTURE DU BESOIN REEL DE FINANCEMENT (EXCEDENT FONCTIONNEMENT)			354 010,58	354 010,58
OPERATIONS COMPTABLES			51 139,44	51 139,44
TOTAL DES RECETTES		77 175,05	1 157 660,58	1 815 313,41

■ L'Etat a annoncé une augmentation des bases d'imposition de 3,9 %. Ces bases avaient augmenté de 7,1 % en 2023. Par conséquent il est proposé de maintenir les taux d'imposition communaux au même niveau que l'an dernier.

■ Le choix a été fait de ne pas recourir à l'emprunt en 2024. La courbe de l'endettement est décroissante.

■ Un « zoom » peut être fait sur les dépenses 2023 liées à l'école élémentaire :

- voyage/sortie fin d'année : chaque année environ 2 000 €
- transport piscine : 910 €
- entrées piscine : 900 €
- électricité : 8 000 €
- gaz : 10 000 €
- alimentation : 67 400 €
- travaux en régie : 3 000 €
- produits entretien : 2 370 €
- photocopies : 1 000 €
- téléphonie : 700 €

Le total des dépenses est de 95 650 € environ et la commune ne diminue pas ses prestations aux écoles, au contraire.